



Union des syndicats CGT de Paris
85 rue Charlot 75140 PARIS cedex 03
Téléphone : 01.44.78.53.31
Télécopie 01 48 87 89 97
Courriel : accueil@cgtparis.fr
www.cgtparis.fr
CCP 27 46 74 P Paris



Paris, le 4 novembre 2014

à Monsieur Marc-Henri LAZAR
Responsable de l'Unité Territoriale de Paris,
Directeur régional adjoint de la DIRECCTE IdF

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 17 octobre nous informant de la demande de soixante pharmaciens visant à remettre en cause la fermeture hebdomadaire au public des pharmacies d'officine à Paris.

Nous recommandons à la Direccte de ne pas donner suite à une demande venant d'un groupe de soixante pharmaciens d'officine, employeurs. Quel est ce lobby qui entend se substituer à la représentation habituelle et reconnue de ces employeurs ? Nous pensons que ce manque de légitimité pose un problème de recevabilité.

Sur le fond, nous confirmons la position générale de la CGT quant à la non-banalisation du travail dominical.

Pour ce qui est du cas très précis des officines de pharmacie à Paris, qui sont au nombre de 992 (donc très loin des 60 pharmaciens demandant l'abrogation de l'arrêté préfectoral), nous pensons que le service de garde et d'urgence actuel, rendu aux patients / assurés sociaux / usagers, est suffisamment organisé et dimensionné (environ 120 pharmacies ouvertes les dimanches et jours fériés de 8H à 21H, et une dizaine de pharmacies ouvertes la nuit). Il est conforme à la convention collective du secteur.

Par conséquent, dans l'intérêt conjoint des salariés et de la population, l'UD CGT de Paris et la fédération CGT de la Chimie (dont le champ professionnel inclue la branche de la pharmacie d'officine), affirme qu'il ne faut pas remettre en cause l'arrêté préfectoral N°2012345-0030 du 10 décembre 2012.

Notre préoccupation est toute autre : elle porte sur l'exigence que tout habitant, tout patient, puisse accéder aux informations, conseils et services dans des pharmacies de proximité, dans lesquelles soient présents des effectifs qualifiés en nombre suffisant, assurant une prestation de qualité et une délivrance sécurisée des médicaments.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Patrick PICARD,
Secrétaire Général de l'UD CGT de Paris

Carlos MOREIRA
Secrétaire Général de la FNIC-CGT